

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019**

Délibération : **N° 2019-09-134**  
 OBJET : **ZAC DE VIRELOUP - CESSION SNC LE BOSQUET DES SOURCES**  
 Nomenclature : 3.2.1

**En exercice** : 29 membres

**Présents** : 20

**Pouvoirs** : 9

**Absents** : 0

**Votants** : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2019 09 134 -  
ANNEXES ZAC de  
Vireloup-Cession SNC Le  
Bosquet des Sources.pdf

Le trente septembre deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix neuf septembre deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Aurora ROOKE, Elisabeth VENTROUX, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC, Hélène JALIN

**Les membres ayant donné un pouvoir :**

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Elisa DRION donne pouvoir à Florence CABRESIN, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Jean-Claude SALAU, Valérie ROBERT donne pouvoir à Magali LEMASSON

**Rapporteur** : Monsieur Gil RANNOU

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2111-1 à L2111-3 et L2111-14 ;

Vu l'article R 442-8 du code de l'urbanisme ;

Vu les avis de la Direction de l'Immobilier de l'État en date du 6 décembre 2018 et du 21 juin 2019 ;

Vu la délibération 2019-01-09 du conseil municipal du 28 janvier 2019 concernant l'acquisition des lots viabilisés de la tranche 2 de la ZAC de Vireloup ;

Vu la délibération 2019-01-10 du conseil municipal du 28 janvier 2019 concernant la rétrocession des parcelles de la tranche 3 de la ZAC de Vireloup ;

Vu la délibération 2019-01-11 du conseil municipal du 28 janvier 2019 concernant l'acquisition des parcelles des tranches 3 et 4 de la ZAC de Vireloup ;

Vu la délibération 2019-07-112 du conseil municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2019 concernant le traité de concession de la ZAC de Vireloup ;

Considérant le traité de concession signé en date du 31 juillet 2019 ;

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20190930-2019-09-134bis-  
DE  
Date de télétransmission : 04/10/2019  
Date de réception préfecture : 04/10/2019

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 18 septembre 2019 ;

Il est exposé ce qui suit :

Par délibération du 1<sup>er</sup> juillet 2019, la commune de Treillières a confié l'achèvement de l'aménagement de la ZAC de Vireloup au groupement METAY / VAL D'ERDRE PROMOTION dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement.

La ZAC s'étend sur 24,5 ha et a pour vocation principale la construction de logements. L'opération peut en outre accueillir des équipements publics ou des activités compatibles avec l'habitat. L'ensemble de l'opération porte sur la réalisation d'un programme prévisionnel de constructions d'au maximum 65 000 m<sup>2</sup>.

Il convient de procéder à la cession de l'ensemble des terrains de la ZAC à la SCN Le Bosquet des Sources (METAY / VAL D'ERDRE PROMOTION) :

- les lots viabilisés de la tranche 2, désignés de la façon suivante, au prix de 190,00 euros hors taxes par m<sup>2</sup> :

Section	N°	Lieudit	Surface	Lot	Surface du lot
ZP	282	LE BOIS GUITON	00 ha 00 a 46 ca	VVS 04	00 ha 03 a 64 ca
ZP	288	LE BOIS GUITON	00 ha 03 a 18 ca		
ZP	336	LE BOIS GUITON	00 ha 03 a 23 ca	VVS 09	00 ha 03 a 23 ca
ZP	335	LE BOIS GUITON	00 ha 02 a 34 ca	VVS 10	00 ha 02 a 92 ca
ZP	337	LE BOIS GUITON	00 ha 00 a 58 ca		
ZP	332	LE BOIS GUITON	00 ha 00 a 44 ca	VVS 11	00 ha 02 a 93 ca
ZP	398	LE BOIS GUITON	00 ha 00 a 02 ca		
ZP	401	LE BOIS GUITON	00 ha 02 a 47 ca		
ZP	333	LE BOIS GUITON	00 ha 02 a 61 ca	VVS 12	00 ha 02 a 61 ca
ZP	320	LE BOIS GUITON	00 ha 00 a 46 ca	VVS 13	00 ha 03 a 15 ca
ZP	400	LE BOIS GUITON	00 ha 02 a 69 ca		
ZP	321	LE BOIS GUITON	00 ha 03 a 78 ca	VVS 14	00 ha 03 a 78 ca
ZP	304	LE BOIS GUITON	00 ha 03 a 30 ca	VVS 24	00 ha 03 a 30 ca
ZP	354	LE BOIS GUITON	00 ha 02 a 14 ca	VVS 33	00 ha 02 a 14 ca
ZP	350	LE BOIS GUITON	00 ha 02 a 48 ca	VVS 37	00 ha 02 a 94 ca
ZP	358	LE BOIS GUITON	00 ha 00 a 46 ca		
ZP	102	LE BOIS GUITON	00 ha 03 a 05 ca	VVS 39	00 ha 03 a 51 ca
ZP	105	LE BOIS GUITON	00 ha 00 a 46 ca		
ZP	346	LE BOIS GUITON	00 ha 04 a 13 ca	VVS 81	00 ha 04 a 13 ca
ZP	348	LE BOIS GUITON	00 ha 03 a 58 ca	VVS 84	00 ha 03 a 58 ca
ZP	341	LE BOIS GUITON	00 ha 03 a 97 ca	VVS 87	00 ha 03 a 97 ca
ZP	340	LE BOIS GUITON	00 ha 03 a 67 ca	VVS 88	00 ha 03 a 67 ca
ZP	339	LE BOIS GUITON	00 ha 04 a 22 ca	VVS 89	00 ha 04 a 22 ca
ZP	317	LE BOIS GUITON	00 ha 00 a 46 ca	VVS 91	00 ha 04 a 48 ca
ZP	319	LE BOIS GUITON	00 ha 04 a 02 ca		
ZP	290	LE BOIS GUITON	00 ha 04 a 30 ca	VVS 93	00 ha 04 a 30 ca

Total surface : 00 ha 62 a 50 ca

- les parcelles de la tranche 3, désignées de la façon suivante, au prix de 19,50 euros hors taxes par m<sup>2</sup> :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZO	048	VIRE LOUP	00 ha 15 a 49 ca
ZO	0049	VIRE LOUP	02 ha 46 a 98 ca
ZO	0063	VIRE LOUP	00 ha 40 a 52 ca
ZO	0064	VIRE LOUP	00 ha 11 a 21 ca
ZO	0065	VIRE LOUP	00 ha 24 a 16 ca
ZO	0066	VIRE LOUP	00 ha 58 a 50 ca
ZO	0067	VIRE LOUP	00 ha 09 a 40 ca
ZO	0130	VIRE LOUP	00 ha 33 a 57 ca
ZO	131	VIRE LOUP	00 ha 05 a 57 ca
ZO	0206	33 RUE DE NOTRE DAME	00 ha 27 a 54 ca

Surface totale : 04 ha 72 a 94 ca

- les parcelles de la tranche 4, désignées de la façon suivante, au prix de 19,50 euros hors taxes par m<sup>2</sup> :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZP	0080	LE BOIS GUITON	00 ha 90 a 10 ca
ZP	0081	LE BOIS GUITON	00 ha 20 a 03 ca
ZP	0082	LE BOIS GUITON	00 ha 04 a 89 ca
ZP	0083	LE BOIS GUITON	00 ha 05 a 72 ca
ZP	0241	LE BOIS GUITON	00 ha 14 a 60 ca
ZP	0248	RUE DE NOTRE DAME	00 ha 00 a 94 ca
ZP	0250	RUE DE NOTRE DAME	00 ha 01 a 36 ca
ZP	0277	LE BOIS GUITON	01 ha 12 a 61 ca

Surface totale : 02 ha 50 a 25 ca

- les parcelles bâties de la tranche 4, désignées de la façon suivante, au prix total de 768 565,00 euros :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZP	0049	LE BOIS GUITON	00 ha 01 a 77 ca
ZP	0249	LE BOIS GUITON	00 ha 11 a 17 ca
ZP	0246	LE BOIS GUITON	00 ha 50 a 03 ca

Surface totale : 00 ha 62 a 97 ca

**Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :**

- D'AUTORISER la cession par la commune des lots viabilisés de la tranche 2 de la ZAC de Vireloup à la SNC Le Bosquet des Sources au prix de 190,00 € hors taxes par m<sup>2</sup>, TVA en sus.
- D'AUTORISER la cession par la commune des terrains des tranches 3 et 4 de la ZAC de Vireloup à la SNC Le Bosquet des Sources au prix de 19,50 € hors taxes par m<sup>2</sup>, TVA en sus.
- D'AUTORISER la cession par la commune des terrains bâtis de la tranche 4 de la ZAC de Vireloup à la SNC Le Bosquet des Sources au prix de 768 565,00 €.
- D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et à signer tous documents relatifs à la cession des terrains de la ZAC de Vireloup.

**Délibération adoptée par 23 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention : 0.**

Contre : Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC, Hélène JALIN

Pour extrait conforme.

Treillières, le 30 septembre  
Le Maire, Alain ROYER.

